

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Programme d'accompagnement d'organismes dans le secteur tertiaire à la mise en place d'un système de management de l'énergie selon l'ISO 50001 : 2018

1. Contexte :

La Tunisie est confrontée depuis les années 2000 à un déficit énergétique croissant. Pour y faire face, l'Etat tunisien a adopté une stratégie de Transition Energétique (TE) reposant sur deux piliers, à savoir la promotion de l'efficacité énergétique (EE) et le développement des énergies renouvelables (EnR). Le développement des énergies renouvelables a pour objectif principal de réduire la dépendance du secteur vis à vis des énergies fossiles, en particulier le gaz naturel qui représente actuellement 97 % dans la production de l'électricité et de contribuer ainsi à la décarbonation du secteur. Dans ce cadre et conformément aux objectifs sur lesquels la Tunisie s'est engagée dans sa Contribution Déterminée au niveau national (CDN), visant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers la réduction de l'intensité carbone nationale à 45% à l'horizon 2030, il est planifié de réduire la demande d'énergie primaire de 35% et d'augmenter la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le mix électrique pour atteindre 35%.

En vue d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MIME), l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) et la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) mettent en œuvre le projet « Appui à une Transition Energétique Tunisienne Accélérée » (TETA). Le projet comporte quatre axes d'intervention :

- Amélioration du cadre stratégique et réglementaire pour la transition énergétique,
- Optimisation de la gestion du secteur de la maîtrise de l'énergie,
- Amélioration de la qualité et qualification dans le secteur privé,
- Promotion de solutions innovantes pour la contribution du système électrique à la
TE

Les présents Termes de Références (TDR) s'inscrivent dans le cadre des activités de la composante 3, liée à la qualité et qualification du secteur privé

Une attention particulière est accordée, par le projet TETA, au développement de l'ISO 50001 en Tunisie à travers le lancement d'un programme qui a comme objectifs d'accompagner 10 organismes à la mise en place d'un Système de Management de l'Energie (SME) selon les exigences de la norme ISO 50001 :2018.

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux entreprises du secteur tertiaire souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la mise en place d'un SME selon l'ISO 50001 : 2018.

2. Objectif du programme :

Le programme a pour objectifs :

- L'accompagnement d'une sélection d'organismes des secteurs de l'industrie et du tertiaire à la mise en place d'un SME et à la certification selon les exigences de la norme l'ISO 50001 :2018 ;
- La formation des parties impliquées (équipes du SME au sein des organismes partenaires et expert.e.s « futurs accompagnateurs.trices ») sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018 ;
- Le coaching d'un groupe d'expert.e.s « futurs accompagnateurs.trices » sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018 ;
- La formation certifiant des experts « futurs accompagnateurs ») sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018.

3. Organismes cibles :

Les organismes partenaires qui seront accompagnés à travers ce programme seront sélectionnés par l'ANME et la GIZ. Ces organismes sont au total au nombre de dix (10) dont **cinq (05) organismes du secteur tertiaire publics et privés.**

4. Avantages accordés par le programme :

Ce programme accorde les avantages suivants :

- Un programme de formations spécifiques sera réalisé au profit des équipes de management de l'énergie des organismes retenus.
- Un accompagnement spécifique des organismes retenus jusqu'à la certification ISO 50001 : 2018.

- Une prise en charge des coûts relatifs à l'accompagnement des organismes retenus, à travers le projet TETA.

5. Engagements et responsabilités :

Après la phase de sélection, une convention de partenariat comportant les principaux engagements des parties prenantes du projet sera signée entre les organismes accompagnés, les expert.e.s « futur accompagnateurs.trices », l'ANME et la GIZ.

6. Durée et planning (à titre estimatif) :

La durée prévue pour la réalisation de ce projet est **12 mois** à compter à partir de **Novembre 2023**.

Étapes	Novembre 2023	Décembre 2023	Décembre 2024
Sélection des organismes partenaires	X		
Signature des conventions	X		
Démarrage de la mission	X		
Première formation théorique aux personnels des organismes partenaires		X	
Clôture de la mission			X

7. Documents exigés dans la manifestation d'intérêt et procédure:

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt se fait en envoyant le dossier de candidature à l'adresse email suivante :

deeb@anme.tn

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- **Informations utiles sur l'organisme :**

Il s'agit de remplir le formulaire (en annexe) pour avoir une idée sur la situation énergétique de l'organisme. Le formulaire doit être **signé par la direction générale**.

- **Rapport d'audit énergétique :**

- Le dernier rapport d'audit énergétique.
- Le dernier contrat programme signé avec l'ANME.

- **Lettre de manifestation d'intérêt *signée par la direction générale* qui contient :**
 - La motivation de l'organisme pour adhérer à ce programme.
 - Les intérêts de l'organisme pour la mise en place du système de management de l'énergie, ISO 50001.
 - Une brève description des efforts et réalisations de l'organisme en matière d'économie d'énergie.

La sélection des entreprises sera effectuée selon des critères transparents, définis préalablement par l'ANME et la GIZ.

8. DATE LIMITE:

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le [**24/11/2023**](#).

ANNEXE

Formulaire : situation énergétique de l'établissement

Afin de pouvoir mieux vous connaître, nous vous saurions gré de nous compléter ce questionnaire de la manière la plus détaillée possible. Nous vous en remerciant d'avance pour votre collaboration.

Siège de l'établissement	
Nom de l'établissement	
Adresse	
Code postal, ville	
Premier responsable de l'organisme	

Personne de contact pour ce programme			
Nom et prénom			
Fonction		Téléphone	
E-mail		Fax	

1. Quel est le nombre d'employés par catégorie ?
• Cadres • Techniciens • Ouvriers • Permanent • Saisonniers

2. Prière d'indiquer, en détail, l'activité de l'établissement.

3. Actions d'amélioration de la performance énergétique

Date du dernier audit énergétique

Date de la signature du dernier contrat
programme avec l'ANME

4. Prière d'indiquer la valeur de la consommation énergétique durant les 3 dernières années (Joindre si possible aussi pour 2023 jusqu'à septembre 2023)

	Valeurs absolues			Unité
	2020	2021	2022	
☐ Electricité				
☐ Gaz				
☐ Fioul				
☐ Diesel				
☐ Essence				
☐ GPL				
☐ Autres :				

5. Prière d'indiquer la part de l'énergie dans le cout des charges de l'établissement (en %)

6. Est-ce que l'une des sources d'énergie citées précédemment est utilisée pour produire une autre énergie (vapeur, air comprimé, froid, électricité, etc...) et quelle est la quantité produite ?

Autres énergie	Quantité	Unité

7. Informations supplémentaires

Quels sont les postes ou les équipements ou autre qui consomment le plus d'énergie ? Indiquez le pourcentage si c'est possible.

Existe-t-il une source d'énergie renouvelable (solaire thermique ou PV, éolien etc...) ? si oui, qu'elle est la puissance installée ?

Avez-vous un système de suivi énergétique au sein de votre organisme ? Nature et fonctionnalités du système ?

Contrat d'achat de l'énergie (STEG) ?

Type de contrat (BT, MT, uniforme, poste horaire) :

Puissance souscrite par poste horaire :

Est-ce que l'établissement est certifié (cocher la bonne norme) par rapport à ?

☐ ISO 9001

Date de certification :

☐ ISO 14001

Date de certification :

☐ OHSAS 18001	Date de certification :
☐ ISO 22000	Date de certification :
☐ Autres	Date de certification :

Date :

**Signature de la direction générale de
l'organisme**